

Séance du Conseil Municipal

en date du

20 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. PROJET DE REHABILITATION DU TERRAIN DE FOOT

Mme Céline DECHAVANNE rappelle que le projet de réhabilitation du terrain de foot a été confié au Cabinet A2C Sports, spécialisé dans la conception de terrains de sport synthétiques. Elle explique que lors des réunions de travail avec la commission, il est apparu intéressant d'élargir le projet de réhabilitation du terrain de foot en y incluant un aménagement plus global du parc des sports, avec la création d'un pôle multisports. Ceci bénéficierait à un public plus large et permettrait également de solliciter d'autres financements.

Elle laisse la parole à Monsieur BAMALE du Cabinet A2C Sports pour la présentation de l'avant-projet.

Il explique que la mission a débuté par un diagnostic du sol existant et que suite à cela il a été proposé de réutiliser le revêtement en gore stabilisé pour aménager des terrains pour d'autres usages et notamment de pétanque à l'arrière de la salle des sports, ce qui permet également d'économiser des frais d'évacuation des matériaux.

Afin d'élargir les possibilités d'utilisation du terrain de foot, il est également prévu de créer un anneau de course à pied autour du terrain. Cette piste en gazon synthétique de couleur ocre pourrait servir aux écoles pour pratiquer l'athlétisme.

L'avant-projet comprend également l'installation de différents agrès permettant la pratique d'activité physique pour tous publics sur le côté de la salle des sports et le long de la liaison douce.

Monsieur Bamale présente les 2 solutions proposées au niveau du type de revêtement qui peut être soit en gazon synthétique pur sable, soit en gazon synthétique remplissage liège, et explique les avantages et les inconvénients de chacun.

Il propose aux élus d'aller voir des terrains conçus avec ces différents revêtements avant de faire un choix.

Il détaille enfin le coût estimatif de l'opération qui s'élève à 582 000 € HT.

Ce projet, qui ne pourra pas être mené avant 2023 ou 2024, sera rediscuté par le Conseil Municipal afin de décider de la suite à donner en fonction des financements possibles et des marges de manœuvres budgétaires de la commune.

II. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *ESD Tennis*

Mme Aurélie THEVENET indique qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale du Tennis. Elle précise que l'association compte 34 joueurs cette année et relaie la demande de l'association qui souhaite une rénovation des courts de Tennis. M. Jean-François DEMURGER indique qu'une rencontre avec une société spécialisée est déjà programmée afin de chiffrer le coût de cette rénovation.

➤ *Comité Consultatif Cohésion Sociale*

Mme Alexandra DUCROT relate la dernière réunion du Comité Consultatif Cohésion Sociale de Charlieu-Belmont Communauté au cours de laquelle a été présenté un comparatif des différents modes de garde disponibles sur le territoire et de leur coût de revient pour les familles.

Elle informe le Conseil Municipal de la parution de décrets visant à renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles et de l'existence du site internet monenfant.fr qui permet de connaître la liste des places disponibles chez les assistantes maternelles.

➤ *Comité Consultatif Eau et Assainissement*

Mme Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement consacrée notamment au projet de transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'intercommunalité avec un point sur l'avancement de la charte de transfert.

Concernant les redevances liées à l'assainissement, le Comité Consultatif propose de ne pas augmenter la redevance SPANC en 2022, en revanche pour la redevance de traitement des boues une augmentation sera probablement à prévoir en raison de la hausse des volumes de boues traitées, des coûts de traitement liés aux procédures « Covid », et de l'impact des investissements réalisés avec une nouvelle unité de traitement sur le site de la nouvelle station d'épuration de Pouilly sous Charlieu-Briennon.

➤ *Loire Habitat*

M. René VALORGE fait part d'une rencontre avec le Directeur de Loire Habitat et le responsable de l'agence de Roanne, pour évoquer différents sujets.

Concernant le local vacant de la Résidence Marguerite qui était auparavant utilisé par le personnel de Pleïades et comme local partagé des résidents, Loire Habitat a décidé d'y réaliser des travaux afin de le transformer en logement supplémentaire adapté pour personnes à mobilité réduite.

Il précise par ailleurs que Loire Habitat a donné son accord pour céder sans frais la voirie du lotissement de la Scierie à la commune, ce qui permettra de desservir les parcelles B 2250 et B 240 mises en vente comme terrain à bâtir. Une régularisation sera réalisée rapidement par acte notarié.

Cette rencontre a également permis de présenter à Loire Habitat le projet de réhabilitation de la friche industrielle du bourg, pour lequel le bailleur social s'est montré très intéressé pour participer à l'opération comme partenaire d'un aménageur.

III. CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mmes Béatrice FARABET et Brigitte BAJARD font le point sur l'avancée du projet de mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants.

Elles précisent qu'elles ont fait une intervention à l'école publique cet après-midi pour présenter le projet aux élèves de CM1-CM2 et échanger avec eux. Ceux-ci se sont montrés très intéressés et prêts à participer.

Une même rencontre est prévue dans une semaine avec les élèves de l'école privée.

Elles expliquent que le Conseil Municipal des Enfants sera composé de 10 membres qui seront élus au prorata du nombre d'élève de l'école publique et de l'école privée et en respectant la parité garçons/filles.

Une réunion avec les candidats est prévue le 18 octobre prochain en mairie et l'élection des membres du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le 21 octobre dans la salle du Conseil Municipal où seront installés une urne et un isolement.

L'installation du Conseil Municipal des Enfants se fera au début de la réunion de Conseil Municipal du mois de novembre.

IV. FINANCES

M. René VALORGE fait un point sur l'exécution budgétaire de la section d'investissement à ce jour pour la commune et le service assainissement.

Concernant le budget communal, il indique qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de permettre le règlement de la facture de l'étude de sols préalable à la vente des terrains à bâtir rue du 8 mai qui est désormais obligatoire. Il présente la DM n°1 correspondante au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

V. AMENAGEMENTS DE SECURITE RUE DE L'INDUSTRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la commission Voirie avait proposé la réalisation de plusieurs aménagements sur la rue de l'Industrie visant à améliorer la sécurité des piétons qui empruntent cette rue.

Il présente le projet qui consiste à créer un trottoir qui permettra de relier la Place de Verdun et l'Impasse de la Venelle en toute sécurité pour les nombreux piétons qui longent cette rue. Un cheminement piétons sécurisé

serait également matérialisé par l'installation de potelets depuis la caserne des pompiers jusqu'à la salle communale et des passages piétons seraient tracés en face de la salle communale, en dessous du carrefour avec la rue du Onze Novembre et en face du parc Félix Buisson sur la rue de la Gare.

Il indique que ces travaux d'aménagement de sécurité peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal approuve ce projet tel que présenté et sollicite pour sa réalisation une subvention au titre des amendes de police.

VI. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

➤ *Renouvellement du collecteur de transfert eaux usées le long du Botoret*

Mme Céline DECHAVANNE fait le point sur les travaux de renouvellement du collecteur de transfert des eaux usées le long du Botoret. Elle indique que les travaux avancent bien et que l'entreprise POTAIN apporte satisfaction.

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux il est nécessaire de réaliser des contrôles de réception d'une part afin de vérifier la bonne exécution des travaux, et d'autre part car les résultats de ces contrôles conditionnent le versement des subventions.

Trois prestataires ont été consultés pour la réalisation de ces contrôles. Parmi les 3 propositions reçues, c'est celle du Cabinet RESOTEC qui présente le tarif le plus avantageux.

Après avoir pris connaissances des offres reçues, le Conseil Municipal retient l'offre du Cabinet RESOTEC pour un montant de 2 070 €HT.

➤ *Schéma Directeur d'Assainissement*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de Pilotage de l'étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement.

Elle indique que les 1ers résultats font apparaître des travaux à réaliser en priorité, notamment sur le tronçon reliant le poste de relevage du stade à l'ancienne pharmacie et au réseau de transfert arrivant après la confluence Sornin-Botoret. Ces réseaux sont anciens et présentent des problèmes de pente, de cassures ou de porosité favorisant les échanges avec le milieu et en particulier l'intrusion d'eaux parasites par la nappe. Afin de poursuivre la modernisation du réseau, il serait opportun de programmer ces travaux en 2022 pour pouvoir bénéficier encore de financements intéressants.

Le Cabinet Réalités prépare actuellement un avant-projet pour ce nouveau programme d'investissement qui permettra de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Concernant l'étude de faisabilité de réhabilitation de la station d'épuration menée en parallèle par Secundo, il en ressort que la future station d'épuration sera à filtres plantés de roseaux. L'emplacement exact de la station reste encore à définir ; des relevés topographiques en cours de la zone potentielle permettront d'affiner l'implantation future.

VII. PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS

➤ *Commission Communication*

La parution du prochain flash est prévue au mois d'octobre. Mme Mercedes CARRENO demande aux conseillers municipaux de préparer les articles qu'ils souhaitent y insérer.

Le livret d'accueil est en cours de mise à jour.

Une réunion de la commission Communication est prévue le 30 septembre pour avancer sur ces projets.

➤ *Commission Voirie*

M. Jean-François DEMURGER fait le point sur les projets de voirie et notamment le programme de voirie 2022. Il rappelle que le goudronnage des allées périphériques du cimetière a été fait en partie et qu'il faudra le terminer.

Concernant les travaux à programmer, plusieurs zones ont été ciblées par la commission Voirie : le chemin Albert Mazot, la réfection de la Place de Verdun et de la partie haute de la rue du 8 Mai, ainsi que la création de trottoirs le long de la rue de la Gare et le goudronnage du city stade.

M. René VALORGE souligne qu'il faudra prendre en compte la problématique de l'écoulement des eaux pluviales rue de la Gare avant la création de trottoir le long de cette rue, et propose aussi de concerter le département pour bien synchroniser nos interventions respectives sur cette route départementale en agglomération.

Le Maire,
René VALORGE